
Procès-verbal de la commune de Beurre, qui instruit la Convention sur les fêtes célébrées pour les victoires de la République et le détail des dons déposés à la suite de cette fête, lors de la séance du 21 ventôse an II (11 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Procès-verbal de la commune de Beurre, qui instruit la Convention sur les fêtes célébrées pour les victoires de la République et le détail des dons déposés à la suite de cette fête, lors de la séance du 21 ventôse an II (11 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 311-314;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30727_t1_0311_0000_15

Fichier pdf généré le 22/01/2023

nales, et a inviter la Convention à rester à son poste jusqu'à la paix.

Vive la République ! vive la Montagne ! périsse tous les tirans, les égoïstes, enfin tous les ennemis du genre humain ».

P.c.c. : GARNIER neveu (*secrét.*).

32

La société populaire du Mans félicite la Convention sur le décret qui achève l'épuration de la République, et l'assure de son dévouement sans bornes à la cause de la liberté.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de salut public (1).

33

La société populaire de Bourdeille instruit la Convention qu'elle vient de fournir un cavalier armé, équipé et monté à ses frais, et qu'elle a donné pour nos braves frères d'armes 30 chemises et 6 marcs de galons.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Bourdeille, 13 pluv. II] (3).

« Citoyens Législateurs,

Il se forma, il y a quelque mois à Marseille et nous l'autorisation des représentans du peuple en mission dans les départemens du Midy, une Légion de Montagnards, dont tous les membres devoient être pris dans les sociétés populaires, et dont la destination étoit de coopérer à la conquête de l'infame Toulon.

La société populaire de Bourdeille, ne fut pas sourde à l'invitation qui lui fut faite, et dès le lendemain, un jeune citoyen de ses membres, âgé de dix-huit ans et non compris encore dans la première réquisition, s'empressa de se faire inscrire pour entrer dans cette Légion.

La difficulté de le monter et de l'équiper ayant trainé en longueur, nous eûmes le regret de le voir encore sur nos foyers, quand nous apprimes l'agréable nouvelle de la reddition de la ville rebelle ; nous ne nous étions pas rebutés pour cela, et nous nous propositions de l'envoyer à Perpignan porter au fanatique espagnol, les coups mortels qu'il devait porter au féroce anglais dans Toulon, lorsqu'un nouveau contretemps est venu encore nous contrarier et l'arrêter à Perrigueux, où un décret de la Convention le retint pour être incorporé dans les autres corps de cavalerie, quoiqu'il en soit, c'est toujours un défenseur que nous fournissons à la patrie. Et nous n'en avons pas moins rempli la tâche que nous nous étions proposée, nous offrons de plus à la patrie environ trente chemises et six marcs de galons de manteau, que nous allons faire passer à l'administration du district de Périgueux.

Si nos faibles moyens ne nous ont pas permis de faire davantage, nous espérons toujours que

la Convention nous tiendra compte de nos bonnes intentions et qu'elle comptera au nombre des communes qui ont bien mérité de la patrie, la notre qui a fourni dès le commencement de la guerre un grand nombre de volontaires qui ont fait toutes les campagnes de la Belgique, de la Hollande, de Mayence, de la Vendée, des Pyrénées, de la Corse, etc., sans compter ceux qui ont fait les dernières campagnes de mer, et qui est dans la ferme résolution d'en fournir jusqu'à son entier épuisement s'il le faut, pour assurer le triomphe de la liberté; tels sont les sentimens invariables, dans lesquels nous avons juré de mourir, et nous tiendrons parole, vive la République, vive la Montagne ».

BOULOUMEIX (*présid.*), MEYJOUNISSAS (du Treuil), DURAND, BONNEAUD, BARRIASSON.

P.S. - Un citoyen de notre commune, fait offre dans le moment de 50 livres pesant de linge fin, pour faire de la charpie, pour nos frères d'armes blessés.

34

La commune de Beurre fait passer à la Convention le procès-verbal de la fête qu'elle a célébrée pour les victoires de la République, et le détail des dons qui ont été déposés à la suite de cette fête sur l'autel de la patrie ; elle demande à être autorisée à retirer du greffe de la municipalité de Besançon ses registres de naissances, mariages et sépultures.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de législation (1).

[Beurre, 5 pluv. II] (2).

« Citoyens représentans,

Les membres du Conseil général, et tous leurs concitoyens, impatiens de vous transmettre la joie bien sensible et bien douce, que leur a procurée la nouvelle de la prise de l'infâme Toulon, et des victoires remportées par les braves défenseurs de la Patrie, se hâtent de vous en exprimer les sentimens.

Ces heureuses victoires ont été consacrées par une fête civique et solennelle, le décadi, 20 du mois de nivôse : cette fête embellie par le concours unanime de tous les citoyens des deux sexes, étoit tout à la fois, touchante et majestueuse, le patriotisme le plus pur et le plus ardent s'y est déployé dans toute son énergie : l'aimable et douce fraternité y a épanoui ses charmes et ses innocentes caresses.

Un repas civique a été célébré au milieu des transports de la plus vive allégresse. Tous les citoyens, pères, mères, enfans, vieillards, se sont rendus à ce festin de l'union et de la fraternité. Il s'est fait sans frais et avec cette honnête frugalité qui convient si bien à un peuple républicain. Chacun a apporté son pain, sa bouteille, tous les fronts rayonnaient de joie ; exprimaient le doux plaisir qu'éprouvaient tous les cœurs, par un mouvement soudain et unanime, tous les

(1) P.V., XXXIII, 196-97. Bⁱⁿ, 21 vent. (suppl^t).

(2) P.V., XXXIII, 197. Bⁱⁿ, 25 vent. (1^{er} suppl^t).

(3) C 294, pl. 970, p. 25.

(1) P.V., XXXIII, 197. Bⁱⁿ, 25 vent. (1^{er} suppl^t).

(2) DIII 67, doss. 12.

esprits, toutes les amitiés se sont fraternellement confondues. Rien n'était à soi, tout était au commun, chacun partageait indifféremment son pain, sa viande, son vin avec le premier qui se rencontrait, comme un bon et tendre frère. Au milieu de cette heureuse et ravissante confusion des esprits et des cœurs, qu'unissait la sainte égalité ; plus de 600 républicains et républicaines, portaient dans les transports de la plus innocente ivresse et de plaisir, tous ensemble, puis tour à tour, dans une même coupe, des santés chéries aux représentants du peuple, à l'immortelle Montagne, à la République, à tous les braves défenseurs de la Patrie.

En signe de l'union et de l'égalité, chacun a mangé aussi à la même gamelle, avec la même cuillère, à son tour, et bu dans le verre de son concitoyen et de sa concitoyenne, les répugnances et les dégouts, tous les dédains si méprisables de l'orgueil, de la délicatesse et des passions de l'ancien régime, étaient bannis. Le pauvre s'est vu estimé, fêté, caressé, comme le citoyen aisé. La vieillesse a été préconisée, comblée de respect et d'honneur. Les heureux sentimens, que peuvent seules faire naître la liberté, l'égalité et la fraternité, respiraient dans tous les cœurs, et se déployaient par de doux transports.

Des hymnes patriotiques ont été chantées par différens chœurs de citoyens chéris et d'aimables citoyennes : les refrains se répétaient par autant de voix, qu'il y avait d'individus, les cris de Vive la Montagne ! Vive la liberté, vive la République une et indivisible ! vive tous les bons sans culottes ! ont été réitérés à l'infini : ces cris n'ont été interrompus que par les imprécations et les anathèmes, que lançait la juste indignation contre les tyrans, les fanatiques, les fédéralistes. Le Ciel souriait à notre ivresse ; la nature elle-même, sensible et riant à nos tendres accents prenait part à la simplicité et à l'innocence de notre fête : du fond des antres, des rochers escarpés qui dominant et environnent la Commune de Beure, elle applaudissait à notre allégresse et l'écho répétant nos chants, faisait chorus à son tour.

Ce qui relevait singulièrement la majesté et les charmes de cette fête, c'est l'empressement subit des citoyens et des citoyennes à se précipiter en foule au devant des étrangers, que le passage public amène à notre commune : tous couraient leur donner l'accolade fraternelle ; tous les serraient dans leurs bras comme des frères ; tous leur partageaient le pain, la viande, la bouteille. « Amis et frères ! leur disaient-ils, « partagez avec nous le bonheur et la joie qui « nous ravissent ; Soyez aussi de notre fête, « mêlez la pureté de vos mœurs et vos vertus « avec les nôtres. Voyez et goûtez, combien « charmante, ravissante est la fraternité qui « nous unit ! dites le : la République ne vaut- « elle pas infiniment mieux que l'exécrable mo- « narchie, que l'énergie des français a renver- « sée. Si comme alors, les despotes et les tyrans « régnaient encore sur nous, vous n'auriez pas « l'heureuse satisfaction de nous voir tous ici « réunis, comme autant de frères, nous livrer « aux excès de la joie et du plaisir en célébrant « les triomphes de nos victoires. O, les mons- « tres ! Si leur sceptre de fer pesait encore sur « nous, ils nous amèneraient parce que nous « confondons et mêlons ici tous ensemble nos

« tendres amitiés et les charmes de la fra- « ternité ! »

Mais un spectacle plus frappant et plus touchant encore, c'est le couronnement de deux octogénaires qui s'est fait au milieu du repas civique. De jeunes citoyennes, par un coup subit et inattendu, voulant rendre hommage et respect à la vieillesse sont venues avec les grâces et les ris de l'innocence, poser d'une main enfantine, sur la tête des deux vénérables citoyens des couronnes de lauriers, entrelacées de rubans tricolores flottant. Ce couronnement fait au milieu des cris de joie et à la grande admiration de l'assemblée, ces jeunes enfans ont embrassé bien tendrement et avec un profond respect les deux bons vieillards. Aussitôt une vive canonnade s'est fait entendre et les cris de joie ont redoublé. Tous les individus de la fête ravis, extasiés, nageaient dans le sein d'une douce ivresse... Non, Augustes législateurs ! Jamais cérémonie n'a été faite avec plus d'applaudissemens ! chacun, ravi d'un spectacle si attendrissant a voulu imiter l'innocente jeunesse... tous ont couru poser sur la tête de nos respectables vieillards une feuille de laurier. Tout à coup mille voix réunies ont fait entendre les cris de : Vive la vieillesse heureuse, amour, respect à la vieillesse !

Ce banquet simple et frugal fini ; toute l'assemblée s'est portée en masse deux à deux, sur la place de l'arbre de la liberté, chantant l'hymne des Marseillais, ayant à sa tête une compagnie de garde nationale armée de piques, et en uniforme, précédée des deux vieillards couronnés, légèrement tenus sous les bras par deux sapeurs de cinq pieds neuf pouces, à fières moustaches, et sous le costume guerrier ; arrivés sur la place, tout le cortège rend hommage à la Liberté. Une triple enceinte se forme autour de l'arbre chéri, on y exécute un triple branle : le premier à l'honneur de la Convention nationale ; le second à la prospérité et à l'immortalité de la République ; le troisième à la gloire des défenseurs de la Patrie.

Oui, Législateurs, notre joie a été sans mesure, danses champêtres, ris innocens, caresses de l'amitié, amour, fraternité, hymnes civiques, chants d'allégresse... tout a retenti ; tout s'est agréablement confondu, non, ni l'éloquence de l'orateur ni l'énergie et la vivacité du poète ; ni le pinceau du peintre ne sont capables de vous tracer le tableau de notre fête ! il faudrait l'avoir vue cette fête, formée et célébrée par tous les charmes et les agrémens que peuvent dicter seuls l'amitié fraternelle et l'amour de la Patrie. Oui, il aurait fallu en être le témoin pour s'en former une véritable idée.

Enfin la fête civique s'est terminée par une salve de mortiers et de pétards, et par le baiser respectueux réitéré aux deux respectables vieillards ; tous les enfans des deux sexes en ont de nouveau consacré les prémices. Chacun s'embrassant ensuite en frères, s'est mutuellement juré l'amour, la paix, l'union, l'assistance et la fraternité ! toute la commune d'une voix et par un cri unanime et spontané a renouvelé le serment de ne goûter ni paix ni repos qu'après la chute du dernier de tous les tyrans.

Citoyens représentans ! vous pourrés juger des sentimens qui ont animé notre fête civique par l'esprit qu'exprime l'hymne que nous n'avons pu chanter assez. Nous osons vous en

transmettre une copie. Vous n'y trouverés pas les règles de la poésie ; nous les ignorons. Elle est simple, elle est l'éloquence de la campagne; ce qui fait son vrai mérite, c'est que l'amour seul de la fraternité, de l'égalité et de la liberté l'a produite. Elle inspire l'horreur du fanatisme et des tyrans; la gloire des armes françaises; la honte des vaincus ; en un mot la juste reconnaissance que méritent vos immortels travaux.

Pères chéris de la Patrie ! pardonnez à la longueur de tous ces détails de notre fête ...ah ! nous comptons d'autant plus sur votre indulgence, que nous savons que vous en donner la description, c'est rendre hommage de la manière la plus sensible à la sagesse de vos loix. Cette fête a été le fruit de votre énergie, de votre amour pour la Patrie, et des victoires que vous avés procurées à la France régénérée. Souffrez encore qu'avec la candeur et la franchise qui caractérisent un peuple libre et reconnaissant, nous versions dans votre sein, les sentimens qui n'ont cessé d'animer notre commune dès le commencement de la révolution. Son territoire n'est souillé ni du fanatisme, ni de l'aristocratie ; l'un et l'autre y ont trouvé leur tombeau, l'esprit des citoyens n'a jamais varié; les crises terribles et alarmantes qu'à éprouvées tant de fois la Patrie, loin d'avoir affaibli notre énergie et celle de nos concitoyens, comme dans tant de lâches et de traitres, n'ont fait que rallumer ses feux et son courage. Aux premiers cris que fit entendre le salut de la chose publique, plus de vingt volontaires coururent se ranger sous le drapeau national, ce fut dans le premier bataillon du Doubs, si renommé par sa bravoure et qui plus d'une fois a fait mordre la poussière à l'ennemi. Et aujourd'hui, notre commune dont la population est moindre de 700 âmes, compte plus de 120 de ses concitoyens sous les drapeaux de la patrie. A ce nombre de braves défenseurs, la commune joint la reconnaissance que méritent par tant de justes titres, les héros de la France. Quoique pauvre (car ne cense rien ; elle n'est point commerçante; elle n'a aucun revenu de biens communaux) elle a fait deux collectes dans son sein, pour venir au secours des volontaires ; la première consistait en 105 l. en assignats, 12 s. 6 d. en argent, des chemises, des guêtres de Beure ; la seconde en 130 chemises, plusieurs paires de d... (mot manque, le papier étant déchiré), de charpie. C'est peu que ces dons, il est vrai ; mais c'est le denier de la pauvre veuve ; l'accusation que nous osons vous faire de ces légers sacrifices n'est point dans la vue d'avoir de l'estime et des louanges. Ces hochets de la vanité sont indignes des ames républicaines. N'[ayant] fait que notre devoir, nous sommes pleinement dédommagés par la douce satisfaction que nous éprouvons de l'avoir rempli ! S'il faut nos bras, nos personnes pour la Patrie, parlez, nous obéissons, nous sommes triomphans ; plus nous devons déployer nos forces et notre énergie.

Augustes représentans ! recevez notre adhésion aux décrets à jamais mémorables des 1^{er} et 2 juin derniers. par ces décrets, vous avez sauvé la France, recevez aussi notre reconnaissance du décret du gouvernement révolutionnaire provisoire ; c'est la massue terrible qui va écraser [les tyrans ?] et tous les traitres; recevez enfin mille et mille remerciemens bien

sincères d'avoir fait [tomber] sous le glaive national les têtes du dernier tyran et de sa monstrueuse compagne;... [mots manquent] brissotins, des Girondins, de toute l'exécrable clique des fédéralistes et des généraux.

Sauveurs de la Patrie ! Restez à votre poste : ne désemparez qu'après la chute de tous les tyrans et de tous les conspirateurs ; demeurez inébranlables sur la cime de [la Montagne] majestueuse et terrible où la confiance du peuple et votre courage vous ont placés... (mots manquent) Paix de ce sommet redoutable et inaccessible à la malveillance, planez jour et nuit [...] traîtres, un œil sévère ; et lancez sur tous ces monstres jusqu'au dernier la foudre [...] vous aurez continué à bien mériter de la Patrie, et la République reconnaissante [...] vertus et vos succès. La Société populaire de notre commune s'est unie à [...] (1) vous exprimer les mêmes sentimens. S. et F. »

[Couplets chantés à cette fête]

Peuple français ! peuple sensible !
Vois triompher la liberté :
à ta valeur tout est possible,
tu fais régner l'égalité.

Refrain

Plus de tyranisme !
Nous aimons la fraternité ;
les lois du républicanisme :
voilà notre divinité (bis)

★

Sous les lauriers de ta victoire,
Triomphe Sainte Egalité :
Salut mille fois à ta gloire
le despotisme a succombé.
Plus de, etc...

★

La raison parle et nous éclaire,
le fanatisme est abbattu
Liberté ! que ton sanctuaire
soit le temple de la vertu.
Plus de, etc...

★

Amis, l'Europe nous contemple !
Hymne de gloire à l'Eternel.
Le globe entier, voilà son temple ;
Un cœur pur, voilà son autel.
Plus de, etc...

★

Toulon, la perfide et l'infâme
Se livre à nos vils ennemis ;
mais bientôt des Français la flamme
vient consumer ces faux amis.
Plus de, etc...

★

L'ennemi se trouble et chancelle
des esclaves tombent mourans
Bientôt dans une ombre éternelle
descendront aussi les tyrans.
Plus de, etc...

★

Courage, amis ! peuple de braves !
Le bronze vomit le trépas :

(1) Passage déchiré sur l'original.

Lancez sur les hordes d'esclaves,
Les foudres que tiennent vos bras.
Plus de, etc...

★

Peuple ! ta cause est triomphante ;
Dans peu les Rois ne seront plus :
Et la tyrannie expirante
S'épuise en efforts superflus.
Plus que, etc...

★

Gloire ! hommage à nos sans culottes ;
Ils sont dignes de notre amour.
Leur fer a vaincu les despotes ;
Nous dansons en ce grand jour.
Plus de, etc. ..

★

Périsse à jamais la mémoire
des rois et de tous les tyrans :
chargeons d'anathème leur gloire ;
Français ! nous sommes triomphants.
Plus de, etc..

★

[...] (1).

★

Charme des fêtes populaires,
annonce à la postérité,
que nous sommes autant de frères
qu'unit la Sainte Egalité.
Plus de, etc...

★

Vive à jamais la République !
Ouvrage immortel des Français !
C'est sur la fureur tyrannique
que s'est élevé ce bienfait.
Plus de, etc...

★

Convention nationale
Reste à ton poste et tiens bon là :
Terrasse la clique infernale,
Tous les français t'offrent leurs bras
Plus de tyramisme, etc...

J. Fr. EUVRARD (*off. mun.*), J. BOURGEOIS (*notable*), H. MOREL (*off. mun.*), BAILLY (*off. mun.*), FLEURY (*maire*), Hyppolite PIDANCET (*notable*), GUINARD (*notable*), Jean BAILLY, (*notable*), GUINARD (*notable*), Ant. BAILLY, PIDANCET (*notable*), C. A. MARCHAND (*notable*), MARCHAND.

[Les mêmes, s. d.]

« Citoyens représentans !

Le Conseil général de la commune de Beurre en vous envoyant la description de la fête civique, que lui et ses concitoyens ont célébrée le décadé 20 nivôse, en mémoire des victoires françaises, que viennent de remporter les sans-culottes, vous prierait d'autoriser cette même commune à retirer ses registres de naissances, mariages et décès, qui, en vertu de la loi du 20 septembre 1792, ont été transférés au greffe de la municipalité de Besançon.

Cette municipalité n'en serait point aujourd'hui dépositaire, mais bien celle de Beurre, si

le corps législatif, en décrétant la translation des registres dont les curés étaient en possession aux greffes des municipalités respectives avait pu prévoir les raisons qui viennent à l'appui de notre réclamation. Ces raisons nous paraissent légitimes ; vous daignerez les peser dans la balance de votre sagesse, voici d'abord le fait.

Les deux villages de Beurre et Velotte ont toujours été, jusqu'en 1782 inclusivement une même paroisse desservie par un seul curé ; jusqu'à cette époque les registres des naissances, mariages et décès des deux villages ont été communs et sur les mêmes cahiers ; à cette même époque 1782 il y eut démembrement des deux villages, et dès lors ils eurent chacun leur curé respectif, par conséquent chaque village eut ses registres particuliers, après le démembrement des deux villages, le curé qui avait toujours résidé à Beurre alla demeurer et desservir Velotte qui est et qui a toujours été de la commune de Besançon et emporta avec lui tous les registres parcequ'ils étaient communs. C'est pourquoi ces registres, sont aujourd'hui, en vertu de la loi du 20 sept. 1792, au greffe de la commune de Besançon.

Voici maintenant les raisons qui peuvent autoriser la commune de Beurre à réclamer ses registres.

1°. Le village de Velotte n'est en population que le sixième du village de Beurre, d'abord il est plus naturel qu'un sixième se déplace pour venir chercher, à Beurre qui n'est éloigné que d'une petite demi-heure de Velotte des extraits de naissance, mariage, ou décès, s'il en a besoin, que les cinq autres sixièmes qui sont la population de Beurre, pour aller chercher des extraits à la municipalité de Besançon, distante de Beurre d'une heure.

2°. Velotte est de la banlieue de Besançon, par conséquent Velotte fait partie de la Commune de Besançon, distante de Beurre d'une heure.

3°. Les registres de Beurre et de Velotte se trouvent doublement à Besançon qui est le chef lieu du district : 1° Ces registres avant la révolution, et jusqu'à la loi du 20 octobre 1792, étaient au greffe du Bailliage, et ensuite du district, comme ils y sont aujourd'hui, car on était obligé comme encore aujourd'hui d'y remettre les doubles ; 2° ces registres sont aujourd'hui au greffe de la commune de Besançon, si donc les habitans de Velotte qui sont de cette même commune de Besançon ont besoin d'extraits, il leur est tout aussi facile de les tirer du greffe du district que de celui de la municipalité de Besançon, puisque ces registres par le fait se trouvent doubles au même lieu, qui est Besançon. C'est pourquoi, Législateurs, les membres du Conseil général de la commune de Beurre soussignés espèrent obtenir l'objet de leur juste réclamation, et que la municipalité de Besançon, remettra les registres qu'ils ré pétent ».

35

La société populaire de Bouchain félicite la Convention sur ses travaux, et demande qu'on lui envoie le bulletin des lois.

(1) Passage déchiré sur l'original.